



INFO@MENUISERIEESTRIE.COM



819-843-4683

WWW.MENUISERIEDELESTRIE.COM

GARANTIE PORTE DE GARAGE EN BOIS

MENUISERIE DE L'ESTRIE VOUS OFFRE LA GARANTIE D'UN TRAVAIL DE QUALITE SUPERIEURE

COMPOSANTES

TOUTES NOS PORTES SONT COMPOSEES EXCLUSIVEMENT AVEC DES BOIS ET DES MATERIAUX DE GRANDE QUALITE ET SONT REALISEES PAR DES EBENISTES D'EXPERIENCE

RAFFINEMENT, PRESTIGE ET EFFICACITÉ ÉNERGITIQUE

ENTRETIEN PÉRIODIQUE

Pour garder vos portes resplendissantes et en bonne condition, vous devez procéder à un nettoyage régulier et à un entretien complet à chaque année. Nous pouvons vous offrir ce service si vous le désirez

. Notre entretien commence par une inspection complète et fonctionnelle et esthétique de votre porte. Suivant les besoins et dommages constatés nous procéderons au nettoyage, à la réparation ou à la restauration de votre porte selon le devis dressé.

GARANTIE D'UN AN EN USAGE STANDARD

NOTRE GARANTIE COUVRE :

Le délaminage, le gauchissement et le gonflement

GARANTIE SUR L'INSTALLATION ET GARANTIE SUR LES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES (MOTEUR ET CLAVIER NUMERIQUE)

La garantie du fabricant est transférée. Vous devez vous référer à la compagnie en charge de votre installation.

Les moteurs sont généralement munis d'une garantie complète à vie, la quincaillerie et l'installation d'une garantie de deux ans et les coupe-froid d'une garantie d'un an.

EXCLUSION

LA GARANTIE N'EST PAS APPLICABLE SUR :

- Les matériaux déjà couverts par la garantie d'un fabricant ou d'un distributeur, incluant les thermos ou le verre inséré
- La variation naturelle de la couleur ou du grain du bois incluant les microfissures.
- L'usure ou la décoloration des finitions et teintures
- Le suintement naturel du bois
- Les détériorations dues à un choc ou à une mauvaise utilisation
- Les modifications que vous pourriez apporter après l'installation de votre porte, comme une modification ajout de quincaillerie ou d'accessoires (serrure, moulure, barre panique, ferme porte, etc...) l'installation d'une fenêtre ou de système d'alarme.
- Une finition, un scellant ou un sablage effectué après installation
- Des dommages dus à une infiltration d'eau, à la condensation, à l'abus d'arrosage des surfaces, à l'humidité excessive, à une exposition au soleil non recommandée ou à une source de chaleur
- Des dommages aux surfaces en bois et aux parties métalliques causés par une absence d'entretien, le vandalisme, les chocs, un nettoyeur à mortier, un nettoyage chimique, des polluants chimiques ou des conditions atmosphériques telles que pluies acides et brouillard salin
- Une exposition à des conditions climatiques supérieures à celles que nous recommandons.
- L'installation de porte de couleur foncée orientée vers sud-est, sud ou sud-ouest n'est pas recommandée. Advenant une telle installation, la garantie contre la délamination est nulle.